

Cahier des charges pour la rédaction d'articles

Vous souhaitez proposer un article pour un des prochains numéros (parution trimestrielle) ? Voici quelques indications pour vous aider dans la rédaction de votre article et pour nous faciliter l'insertion dans la maquette du magazine.

Le sujet de votre article ne doit être ni trop commercial, ni trop technique. En cas de présentation d'un sujet technique, vous veillerez particulièrement à le rendre accessible à tout public, même non averti. Le comité de rédaction se réserve le droit d'écarter les articles à visée commerciale ou publicitaire.

Chaque article devra être constitué de:

- Un titre
- Une accroche (résumé introductif d'une ou deux phrases donnant envie de lire la suite)
- Un texte d'article
- Un à deux intertitres par page pour rythmer la lecture
- Eventuellement, une phrase à mettre en exergue.

Pour chaque page d'article envoyé, vous nous proposerez 1 illustration (photo, graphique, plan, dessin...) en « .jpg » ou « .png » de bonne définition. Chaque illustration sera accompagnée d'une légende.

Chaque page de votre article doit être constituée d'au maximum 3000 caractères, espaces compris. Ce chiffre inclue tous les éléments cités ci-dessus y compris les légendes des illustrations. Votre article doit faire 2 pages maximum.

Votre article doit nous parvenir avant le :

- 1 septembre 2017, pour le numéro de septembre 2017 ;
- 10 novembre 2017, pour le numéro de décembre 2017.

Dans l'attente de vos nombreuses propositions d'articles,

Le comité de rédaction UPDS Mag